

REGLEMENT

Master Classes 2013

Article 1 - Les master classes sont ouvertes aux participants souhaitant bénéficier du conseil de professionnels de renom, préparer les concours internationaux, l'entrée en conservatoires supérieurs et grandes universités, se perfectionner. Les amateurs de bon niveau peuvent également participer aux master classes.

CALENDRIER, ORGANISATION

Art. 2 -

Session 1 : Arrivée à Val d'Isère le lundi 22 juillet, départ le lundi 29 juillet.

Session 2 : Arrivée à Val d'Isère le lundi 29 juillet, départ le lundi 5 août.

Session 1 et 2 : Arrivée à Val d'Isère le lundi 22 juillet, départ le lundi 5 août.

(sauf exception : voir dates d'arrivée des professeurs sur le site internet)

Différentes formules :

1 session en formule « Classique » correspond à une base de 3 heures de Master classes.
1 session en formule « Intensive » correspond à une base de 5 heures de Master classes.
2 sessions en formule « Classique » correspondent à une base de 7 heures de Master classes.
2 sessions en formule « Intensive » correspondent à une base de 9 heures de Master classes.

NB : Musique de chambre :

La musique de chambre en tant que discipline principale permet le cumul du nombre d'heures de la formule choisie :

Ex :

- Un Trio
- En Formule classique
- Sur 1 session

= 9 heures de Master classes pour l'ensemble du trio.

IMPORTANT :

Aucun étudiant ne sera admis en stage sans avoir réglé l'intégralité du coût du stage et retiré sa carte d'étudiant.

- La carte d'étudiant, délivrée exclusivement lorsque les frais de participation à l'Académie sont acquittés, permet l'accès à la master classe, à l'hébergement, à la restauration et à l'intégralité des manifestations comprises dans le package et liées à l'Académie (prévoir une photo d'identité).

- les stagiaires seront accueillis, le jour de leur arrivée, au Centre des Congrès Henri Oreiller (voir dates mentionnées ci-dessus) à partir de 14h.

Les stagiaires arrivant en dehors de ces horaires doivent impérativement prévenir l'administration 72h à l'avance par courriel à contact@academiemusicale-valdisere.com (objet "IMPORTANT : ARRIVEE").

TARIFICATION

Art. 3 - L'Académie propose plusieurs formules tarifaires :

- Pour 1 stagiaire adulte :

« A la carte » : (Nombre de places limité)

- 2 à 3 stagiaires logés en appartement
 - 7 nuitées pour 1 session : du 22 au 29 juillet 2013 (départ le 29/07 avant 12h) / du 29 juillet au 5 août 2013 (départ le 5/08 avant 12h),
 - 14 nuitées pour 2 sessions : du 22 juillet au 5 août 2013 (départ le 5/08 avant 12H),
- Repas du midi (restauration) + premier repas du soir, le jour d'arrivée
- Option repas du soir : 54 euros
- Le stagiaire doit prévoir ses draps et serviettes de toilette
- Une caution sera demandée

« Tout compris » :

- Hôtel (chambre twin soit 2 personnes par chambre)
 - 7 nuitées pour 1 session : du 22 au 29 juillet 2013 (départ le 29/07 avant 12h) / du 29 juillet au 5 août 2013 (départ le 5/08 avant 12h),
 - 14 nuitées pour 2 sessions : du 22 juillet au 5 août 2013 (départ le 5/08 avant 12H),Le stagiaire qui le souhaite peut être hébergé en chambre individuelle, sur demande et moyennant un supplément tarifaire.
- Petit déjeuner, repas du midi et du soir (restauration)
- Draps et serviettes de toilette fournis

Toutes les formules comprennent :

- Les cours (selon la formule choisie : «Classique» ou «Intensive»)
- La logistique : instruments, encadrement, pianistes accompagnateurs *, salles de répétition, mise à disposition d'1 studio de travail individuel pour un minimum de 4 heures par jour, ...etc
- La participation aux Projets d'Artistes (inclus mais non obligatoire, 10 000 Euros de prix/bourses/aides aux projets, voir Règlements en ligne, articles 5 et 6)
<http://www.academiemusicale-valdisere.com/projets.php>
- L'accès aux autres cours en tant qu'auditeur libre
- L'accès gratuit aux concerts des artistes
- Les concerts et auditions de fin de stage
- Le pass Kdo (sport, détente, découverte, . . .)
- Accès aux autres concerts et manifestations de l'Académie (dans la limite des places disponibles),
- Remise d'une attestation de participation (sur demande),

- **Tarif groupe :**

A partir de 4 stagiaires logés en appartement :

La formule comprend :

- Les repas du midi (restauration) + premier repas du soir, le jour d'arrivée
 - Les cours (selon la formule choisie : «Classique» ou «Intensive»)
 - La logistique : instruments, encadrement, pianistes accompagnateurs *, salles de répétition, mise à disposition d'1 studio de travail individuel pour un minimum de 4 heures par jour, ...etc
 - La participation aux Projets d'Artistes (inclus mais non obligatoire, 10 000 Euros de prix/bourses/aides aux projets, voir Règlements en ligne, articles 5 et 6)
<http://www.academiemusicale-valdisere.com/projets.php>
 - L'accès aux autres cours en tant qu'auditeur libre
 - L'accès gratuit aux concerts des artistes
 - Les concerts et auditions de fin de stage
 - Le pass Kdo (sport, détente, découverte, . . .)
 - Accès aux autres concerts et manifestations de l'Académie (dans la limite des places disponibles)
 - Remise d'une attestation de participation (sur demande)
-
- Le stagiaire doit prévoir ses draps et serviettes de toilette
 - Une caution sera demandée
 - Option repas du soir : 54 euros par personne

- **pour 1 stagiaire mineur + accompagnant(s)**

« A la carte » : (Nombre de places limité)

- **Hebergement en appartement**

7 nuitées pour 1 session : du 22 au 29 juillet 2013 (départ le 29/07 avant 12h) / du 29 juillet au 5 août 2013 (départ le 5/08 avant 12h), 14 nuitées pour 2 sessions : du 22 juillet au 5 août 2013 (départ le 5/08 avant 12H),

- Option repas du soir : 54 euros par personne
- Le stagiaire et son(ses) accompagnant(s) doivent prévoir draps et serviettes de toilette
- Une caution sera demandée

« Tout compris » :

- **Hôtel**

7 nuitées pour 1 session : du 22 au 29 juillet 2013 (départ le 29/07 avant 12h) / du 29 juillet au 5 août 2013 (départ le 5/08 avant 12h), 14 nuitées pour 2 sessions : du 22 juillet au 5 août 2013 (départ le 5/08 avant 12H),

- Petit déjeuner, repas du midi et du soir (restauration)
- Draps et serviettes de toilette fournis

Toutes les formules comprennent :

- Les cours (selon la formule choisie : «Classique» ou «Intensive»)
- La logistique : instruments, encadrement, pianistes accompagnateurs *, salles de répétition, mise à disposition d'1 studio de travail individuel pour un minimum de 4 heures par jour, ...etc
- La participation aux Projets d'Artistes (inclus mais non obligatoire, 10 000 Euros de prix/bourses/aides aux projets, voir Règlements en ligne, articles 5 et 6)

<http://www.academiemusicale-valdisere.com/projets.php>

- L'accès aux autres cours en tant qu'auditeur libre
- L'accès gratuit aux concerts des artistes
- Les concerts et auditions de fin de stage
- Le pass Kdo (sport, détente, découverte, . . .)
- Accès aux autres concerts et manifestations de l'Académie (dans la limite des places disponibles),
- Remise d'une attestation de participation (sur demande),

* Des pianistes sont là pour accompagner les classes. Il est fortement recommandé, dans le cas d'une œuvre difficile, de fournir la partition au pianiste dès le début du stage.

Attention :

- Le jour d'arrivée :
Les stagiaires sont attendus, au secrétariat du Centre des Congrès Henri Oreiller à partir de 14h. Les participants pourront intégrer la chambre d'hôtel/appartement après leur signalement au secrétariat. La restauration est prise en charge à partir du repas du soir.
- Le jour du départ :
Les participants devront libérer la chambre d'hôtel/appartement avant 12H.

Voir tableau des tarifs sur le site internet :

http://www.academiemusicale-valdisere.com/master_classes.php

OPTIONS

Art. 4 – La Musique de Chambre peut être choisie :

- en tant que discipline principale, le coût correspond au tarif indiqué dans la grille tarifaire.
- en tant qu'option, le coût correspond au tarif indiqué dans la grille tarifaire.

Art. 5 – Les Projets d'Artistes : Le pôle Projets d'Artistes est ouvert à tous les stagiaires inscrits en master classe.

Les Projets d'Artistes sont également ouverts aux musiciens non inscrits en Master Classes (voir règlements des Projets d'Artistes).

Par l'attribution de bourses et aides, ce pôle souhaite promouvoir le talent au travers de tout projet dans le domaine musical classique :

Ouverts à toutes disciplines instrumentales, vocales et théoriques, les Projets d'Artistes sont une voie parallèle aux Concours traditionnels dont le choix éthique réside dans l'aide aux talents ; actuels, potentiels et en devenir. L'Académie répond à une mission d'accompagnement du talent sous toutes ses « formes » musicales : poursuite d'études et perfectionnement en France ou à l'étranger, achat d'instrument, création artistique, recherche en musicologie, thèse, enseignement,...

En ce sens, ce pôle incarne l'esprit d'une fondation : répondre à une mission d'intérêt général en soutenant des projets de développement grâce à la générosité de mécènes et de partenaires.

Voir règlements en ligne :

Masters (- de 39 ans) http://www.academiemusicale-valdisere.com/projets_masters.php

Jeunes Talents (- de 18 ans) http://www.academiemusicale-valdisere.com/projets_jeunes_talents.php

Jeunes Espoirs (- de 13 ans) http://www.academiemusicale-valdisere.com/projets_jeunes_espoirs.php

REGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Art. 6 – Le règlement doit impérativement accompagner le bulletin d'inscription (formulaire à télécharger, en ligne : http://www.academiemusical-valdisere.com/master_classes.php)

- Une facture peut être délivrée sur demande.

Art. 7 – 2 modalités de paiement au choix :

- 1) Règlement de la totalité des frais, immédiatement, par chèque ou virement bancaire, le jour de l'inscription.
- 2) Règlement en 2 fois :
 - 30% de la somme totale due, par chèque ou virement bancaire, le jour de l'inscription.
 - Le solde au 22 juin 2013, par chèque ou virement bancaire.

Art. 8 Formes de paiement acceptées / informations complémentaires :

- par virement bancaire :
Banque : Banque de Savoie, Val d'Isère (1380)
Ordre : Académie musicale de Val d'Isère
N° de compte : 00047130175 clé 63
IBAN : FR76 1054 8000 1300 0471 3017 563
Code BIC (SWIFT) : BSAVFR2C
- par chèque bancaire, à l'ordre de : Académie Musicale les Cimes de Val d'Isère

Envoyer le chèque à l'adresse suivante :

Académie Musicale les Cimes de Val d'Isère
Rue du Coin BP51
73150 VAL D'ISERE
France

IMPORTANT :

* Aucune inscription ne sera enregistrée sans le règlement minimum des arrhes (soit 30% du montant total dû).

IMPORTANT, POUR TOUT VIREMENT BANCAIRE:

* Le candidat s'engage à prendre à sa charge les frais de virements bancaires. Dans le cas où des frais bancaires seraient imputés à l'Académie par erreur, les participants seraient tenus de les rembourser à leur arrivée.

* Le nom du candidat doit être clairement mentionné sur le virement bancaire.

* Une photocopie du reçu du virement bancaire devra être jointe au bulletin d'inscription.

Attention : les virements postaux, les mandats postaux ne seront pas acceptés.

HEBERGEMENT

Art. 9 - L'Académie s'occupe de toutes les réservations liées à l'hébergement, soit :

Session 1 : 7 nuits

Session 2 : 7 nuits

Session 1 et 2 : 14 nuits

Art. 10 - L'Académie dispose d'un nombre limité de chambres/appartements pour chaque session. Il est donc conseillé aux participants de s'inscrire rapidement.

- A la fin du stage, les participants pourront prolonger leur séjour, s'ils le souhaitent, et bénéficier de tarifs préférentiels. L'administration devra être prévenue 72H à l'avance mais ne sera toutefois en mesure de confirmer les nuits supplémentaires qu'en dernière minute.

Les accompagnants (famille, amis, conjoints...) pourront bénéficier de tarifs préférentiels. Ils devront se mettre en contact avec l'Académie dans les meilleurs délais.

Art. 11 - Il est possible de répéter dans la chambre d'hôtel/appartement, fenêtres et portes fermées (horaires à déterminer avec l'administration de l'Académie).

- Toute personne qui occasionnerait des dégradations de matériel serait tenue de dédommager l'hôtel/la résidence. De même toute personne qui troublerait l'ordre public ou le repos nocturne de ses voisins serait exclue de l'hôtel/la résidence sans remboursement.

Le non-respect de ce règlement pourra entraîner une exclusion sans remboursement.

INSCRIPTION

Art. 12 –

2 possibilités :

Envoi du formulaire d'inscription,

- ❖ par internet, à l'adresse suivante : contact@academiemusicale-valdisere.com (suivi du règlement en tout ou partie, cf. article 7)
- ❖ Par courrier postal (accompagné du règlement en tout ou partie, cf. article 7)

A renvoyer (avec le règlement) à l'adresse suivante:

Académie Musicale les Cimes de Val d'Isère
Rue du Coin BP51
73150 VAL D'ISERE – France

Formulaire d'inscription téléchargeable sur le site internet (format pdf):

http://www.academiemusicale-valdisere.com/master_classes.php

Pour tout virement bancaire, transmettre par courrier ou courriel une copie du reçu du virement.

Art. 13 – Toute confirmation d'inscription vous sera adressée uniquement par courriel, n'oubliez pas de nous communiquer votre adresse email.

Art. 14 – Aucun dossier ne sera pris en considération sans règlement préalable (montant minimum des arrhes : 30% du montant total de la cotisation).

Art. 15 – Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.

Pour les inscriptions tardives, l'Académie ne garantit pas le choix du professeur.

Art. 16 – Après le commencement du stage, il n'est plus possible de changer de professeur. L'étudiant pourra rajouter un ou plusieurs cours (voir tarifs auprès de l'administration).

Art. 17 – Si le niveau du stagiaire s'avère insuffisant, le professeur peut le requalifier en « auditeur libre ». Dans ce cas, le participant ne sera redevable que du tarif « auditeur libre ».

CESSION

Art. 18 - Les prestations pourront être enregistrées. Des photos et articles pourront être publiés. Par sa participation aux Cimes de Val d'Isère, le stagiaire cède à l'Académie le droit de fixer, reproduire, faire reproduire ses prestations sur tous supports existants ou à venir, ainsi que le droit de les diffuser (par radio, télévision, internet...) en France ou à l'étranger.

Il autorise la captation de son image (master classes, concerts etc...) en vue de la réalisation d'une œuvre audiovisuelle à caractère pédagogique et/ou commercial, et donne l'autorisation expresse que son image ainsi fixée soit incorporée à titre gratuit dans l'œuvre audiovisuelle susvisée en vue de sa reproduction, de sa représentation et de son exploitation par tous modes et procédés connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports, en tous foras, dans le monde entier, intégralement ou partiellement, et ce pendant toute la durée pour laquelle ont été acquis les droits des auteurs de l'œuvre, y compris tous renouvellements de ces droits.

ANNULATION

Art. 19 – Si un stagiaire annule sa master classe, l'Académie ne remboursera que sur présentation d'un certificat médical ou d'une preuve irréfutable de l'impossibilité pour l'intéressé(e) de se rendre au stage. Dans tous les cas, les arrhes ne seront pas remboursables.

Art. 20 – Après le 1 juin 2013 (pour les inscriptions en master classes et projets d'artistes), le 22 juin 2013 (pour les inscriptions en master classes uniquement), aucune annulation ni changement de cours ne seront acceptés. L'étudiant restera donc redevable des sommes dues.

Art. 21 – L'Académie se réserve le droit, en cas d'événements extérieurs indépendants de sa volonté ou

en cas d'indisponibilité d'un ou des professeurs ou d'insuffisance de participants, d'annuler tout ou partie du stage.

Les sommes versées seront alors restituées dans les meilleurs délais, à l'exclusion de toute indemnité.

Art. 22 – Les stagiaires quittant le stage ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Ceci s'applique également à l'hébergement et la restauration.

CONDITIONS GENERALES

Art. 23 – Bien que l'Académie a pris toutes les garanties nécessaires en vue d'assurer ses stagiaires sur toute la durée de la session (dans la limite du territoire français), il est recommandé de contracter une assurance pour les instruments et les effets personnels.

Art. 24 – L'inscription à l'Académie des Cimes de Val d'Isère implique l'acceptation du règlement dans son intégralité.

Pour les mineurs, la signature d'un parent responsable ou d'un tuteur légal est obligatoire. Une déclaration déchargeant l'Académie de toute responsabilité doit être fournie lors de l'inscription du stagiaire.

Art. 25 – L'Académie accueille les mineurs accompagnés dans le cadre de forfaits privilégiés (voir tarifs en ligne).